

Ce qu'en pense

Une tendance irrépressible et équivoque

En Suisse, l'activité à temps partiel ne cesse de gagner du terrain. Avec l'avènement du télétravail, il s'agit du phénomène le plus caractéristique de ces dernières années s'agissant des relations de travail.

On sait depuis longtemps que les femmes y sont très attachées. Six sur dix travaillent à temps partiel; lorsqu'elles ont des enfants en bas âge, elles sont huit sur dix à prendre cette décision. Mais le fait d'avoir des enfants n'est pas le seul ressort du temps partiel féminin. 39% des femmes qui vivent en couple et n'ont pas d'enfant travaillent à temps partiel, comme aussi un tiers des femmes célibataires sans enfant. Surprenant aussi, c'est dès l'âge de 25 ans que les femmes commencent à travailler à temps partiel, souvent avant de fonder une famille, y compris parmi celles ayant effectué de longues études.

L'appétence des hommes (les mâles, donc) pour le temps partiel est, elle, plus récente. Un sur cinq ne travaille pas à temps plein aujourd'hui; il n'y en avait que 10% au début du siècle. Il s'agit d'une nouveauté qui se ressent dans de très nombreuses entreprises et dans presque tous les secteurs.

Le temps partiel, un privilège?

Cette tendance répond à la volonté de réaliser un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Est-ce le stress qui partout s'insinue? La reconnaissance sociétale du travail qui tiédit? Disons en tout cas que pour décider de travailler moins ou pour renoncer à travailler plus, il faut en avoir les moyens. C'est souvent le cas en Suisse où le niveau général des revenus procure un pouvoir d'achat élevé. L'aspiration à bénéficier de plus de temps libre constitue un privilège de la prospérité.

On peut voir dans le phénomène un progrès ou un relâchement coupable, mais on ne peut pas y changer grand-chose, personne ne songeant à limiter le libre choix des gens. Encore faut-il avoir conscience de certaines conséquences de tels choix.

Conséquences directes et indirectes

Certaines sont directes, par exemple sur la constitution d'une prévoyance qui se retrouve amputée d'une part d'épargne. Ou encore lorsqu'une personne indépendante diminue son taux d'activité et que ses recettes baissent, alors que les frais, par exemple d'un cabinet médical, ne diminuent pas d'autant (loyer, matériel).

Les conséquences indirectes du travail à temps partiel ne sont pas non plus négligeables. Les efforts consentis pour financer les formations peuvent apparaître démesurés. Surtout, dans un pays comme la Suisse où le nombre de personnes actives est en recul et où l'on importe toujours plus de main-d'œuvre, ce qui n'est pas sans effet sur les infrastructures, le logement ou les tensions politiques. Tous les experts considèrent que le seul moyen de maintenir notre prospérité implique de travailler plus et de manière plus efficiente. Ce n'est simplement plus vraiment dans l'air du temps.

Christophe Reymond
Directeur du Centre Patronal